

## Cahier des charges

Intitulé de la mission	Mission de sensibilisation, de renforcement des capacités et d'accompagnement d'entreprises tunisiennes pilotes sur le MACF
Composante	TRANSVERSE
Dates indicatives	JUIN 2026 – JANVIER 2027
Budget indicatif	87 JH
Type d'expertise	EXPERTISE NATIONALE

### 1. Présentation du projet Greenov'i

Greenov'i est le projet d'appui au secteur privé de la programmation d'appui à l'action environnementale en Tunisie. Financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par Expertise France en étroite collaboration avec le Ministère de l'Environnement, le CITET et le Ministère de l'Economie et de la Planification, il se donne pour objectif de contribuer à la transition écologique de l'économie tunisienne à travers des modes de consommation et de production plus sobres, en phase avec l'économie verte. Il s'articule autour de deux composantes, définies par la nature des entreprises ciblées :

- **Composante 1** : Appui à l'émergence et à la création d'entreprises de biens et services verts qui intègrent la justice sociale et de genre ;
- **Composante 2** : Appui à la transition écologique des entreprises vers des modes de production sobres, équitables et durables.

Afin de cadrer ses activités, le projet Greenov'i a construit trois documents clefs décrits en détail ci-après – la **Charte Verte**, qui définit les principes du projet, les critères à respecter durant sa mise en œuvre et l'engagement de l'ensemble des parties prenantes, le **Glossaire** qui explicite et opérationnalise ce cadre général et le **Plan d'Action Genre** qui formule des recommandations opérationnelles pour l'intégration effective de la dimension genre dans toutes les activités du projet.

- **Charte Verte**

La [Charte Verte](#) définit les principes du projet, les critères à respecter durant son implémentation, et les engagements de l'ensemble de ses parties prenantes.

La Charte Verte s'articule autour de cinq axes fondamentaux :

- La création d'impacts environnementaux, sociaux et économiques positifs ;
- Le respect et la promotion des principes clefs du projet ;
- La conformité avec des prérequis essentiels du projet ;
- L'application du principe de transparence, favorisant l'inclusion et luttant contre le *greenwashing* ;
- La participation active et continue de l'ensemble des parties prenantes.

- **Glossaire**

Le [Glossaire](#) est un outil d'aide à la mise en œuvre du projet. Recensant un ensemble de définitions opérationnelles, il a été conçu afin d'apporter une clarification et une compréhension commune des termes mobilisés.

Dans le cadre du projet Greenov'i et tel qu'indiqué dans le Glossaire, l'entrepreneuriat vert, se définit comme un processus permettant l'émergence d'entreprises créatrices de valeur qui contribuent au développement durable du système socio-écologique à l'échelle nationale. L'entrepreneuriat vert



contribue ainsi à l'atténuation des défaillances du marché ayant trait à l'environnement, à travers l'exploitation de potentielles opportunités rentables.

Il englobe les activités économiques, technologies, produits et services moins polluants qui visent à réduire durablement les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte écologique, minimiser la pollution et économiser les ressources. La clé de l'entrepreneuriat vert est la capacité d'une entreprise à innover et à développer des biens et des services sobres en ressources naturelles et à faibles impacts environnementaux et climatiques. Les opportunités de l'entrepreneuriat vert sont multiples et concernent les principaux secteurs d'activité, notamment l'agriculture, l'énergie, l'industrie, le tourisme, le transport, le bâtiment ou l'urbanisme.

L'entrepreneuriat vert permet de favoriser les circuits courts de commercialisation et les modes de production plus intégrés. Il permet, également, de valoriser les savoir-faire et les produits locaux en promouvant le développement local et la création d'emplois durables et inclusifs.

De l'entrepreneuriat vert découle une amélioration du bien être humain et de l'équité sociale, en plus d'une réduction des risques environnementaux. Par conséquent, l'entrepreneuriat vert s'inscrit dans une démarche écologique et responsable.

Le projet Greenov'i s'appuie sur une définition à double sens de l'entrepreneuriat, basée sur deux approches définies par l'OCDE :

- **Une approche par la production** : l'entrepreneuriat vert équivaut à lancer une activité verte, autrement dit à produire un bien ou un service écologique, qui agit en faveur de l'environnement (Composante 1).
- **Une approche par les processus** : l'entrepreneuriat vert consiste à verdir le mode de production d'un bien ou d'un service (Composante 2).

Le projet se base sur l'approche de l'ADEME<sup>1</sup> pour définir les éco entreprises : « *une éco entreprise est une entreprise qui commercialise une solution (produits, services...) visant explicitement à prévenir, réduire ou mesurer les atteintes des activités humaines sur l'environnement [...]. Une éco entreprise se positionne du côté de l'offre de biens et services environnementaux.* »

- **Plan d'Action Genre**

Le [Plan d'Action Genre](#) (PAG) est le fruit d'un travail collaboratif, avec l'équipe et les partenaires de Greenov'i, en vue d'opérationnaliser et renforcer le potentiel du projet en matière de réduction des inégalités femmes/hommes par des mesures simples et directement opérationnelles s'inscrivant dans le périmètre du projet Greenov'i et impactant toutes ses dimensions.

Avec ce PAG, Greenov'i vise à renforcer l'inclusion des femmes dans l'économie verte et l'entrepreneuriat. Le plan est structuré autour des deux composantes du projet et des activités prévues dans le cadre de ces composantes. Il inclut également un troisième axe transversal, notamment relatif à toutes les activités liées à la communication et à la valorisation.

Pour chaque objectif, une série d'actions concrètes, en phase avec les réalités opérationnelles du projet, est proposée. Bien que le suivi du PAG soit assuré par le point focal genre de Greenov'i, sa mise en œuvre est une responsabilité collective : chaque membre de l'équipe Greenov'i est acteur et actrice de son déploiement, en veillant à intégrer les actions qui lui incombent dans le cadre de ses activités.

---

<sup>1</sup> « Les éco entreprises et filières vertes », ADEME, consulté le 11 septembre 2023.  
<https://expertises.ademe.fr/production-durable/production-industrielle-services/dossier/quoi-parle-t/eco-entreprises-filieres-vertes#:~:text=Une%20C3%A9co%2Dentreprise%20est%20une,activit%C3%A9s%20humaines%20sur%20l'environnement.>

## 2. Contexte et justification du besoin

Dans le cadre de ses engagements internationaux en matière de lutte contre le changement climatique et en réponse à l'évolution du cadre réglementaire européen, la Tunisie est concernée par le **Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF)** instauré par l'Union européenne et mise en œuvre depuis janvier 2026. Ce mécanisme vise à ajuster les émissions carbonées incorporées dans certains produits importés afin de prévenir les fuites de carbone et préserver la compétitivité des industries européennes.

La Tunisie, en tant que partenaire commercial majeur de l'Union européenne, est directement concernée. Plusieurs secteurs industriels exportateurs, notamment le ciment, l'acier, l'aluminium et les engrais, sont soumis à des obligations de déclaration durant la phase transitoire et, à terme, à des ajustements financiers.

Compte tenu du caractère évolutif du cadre réglementaire du MACF au niveau européen, la présente mission est conçue comme un exercice pilote visant à :

- Initier les acteurs économiques concernés ;
- Tester des approches méthodologiques d'accompagnement ;
- Evaluer les besoins réels du tissu industriel tunisien.

Cette initiative se veut complémentaire et préparatoire à la future programmation de coopération UE-Tunisie dans le domaine de la transition verte, qui permettra une montée en échelle des actions engagées.

## 3. Objectifs attendus de la mission

La présente mission a pour objectif principal de mener un exercice pilote d'accompagnement MACF visant à tester des outils d'appui aux entreprises, de renforcer les capacités nationales et d'identifier les futurs besoins d'accompagnement.

La mission vise à atteindre les **objectifs suivants** :

- Sensibiliser les acteurs publics et privés concernés par le MACF ;
- Tester une approche méthodologique d'accompagnement des entreprises ;
- Sélectionner un groupe pilote d'entreprises fortement concernées ;
- Former un vivier de 15 experts nationaux ;
- Evaluer les besoins techniques et organisationnels des entreprises ;
- Produire des enseignements opérationnels pour une montée en échelle future.

#### 4. Description de la mission

La mission s'étendra sur une durée globale d'environ 8 mois et reposera sur la méthodologie présentée ci-après. Elle comportera un programme de sensibilisation, de renforcement des capacités et d'accompagnement, et ce, à travers les phases suivantes :

##### Etape 1 : Lancement du projet, planification et sensibilisation sectorielle

- **Constitution du Comité Technique de Pilotage (CTP)**

Un CTP sera mis en place, composé de représentants des entités suivantes :

- Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis (CITET) ;
- Ministère de l'Environnement ;
- Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie (MINE) ;
- Ministère du Commerce et du Développement des Exportations (MCDE) ;
- Ministère des Affaires Etrangères (MAE) ;
- Agence Nationale de Maitrise de l'Energie (ANME) ;
- La Douane ;
- L'Union Tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA) ;
- Expertise France (Greenov'i) en tant que contractant du contrat d'accompagnement ;
- Et d'autres parties prenantes concernées, notamment les membres de la Task Force MACF.

Le CTP aura pour mission de :

- Valider les livrables de chaque phase ;
- Suivre l'avancement de la mission ;
- Apporter des éclaircissements et des orientations stratégiques.

- **Réunion de démarrage**

Une réunion de démarrage d'une demi-journée sera organisée au profit des membres du CTP et animée par le bureau d'études, afin de :

- Présenter le cadre général du projet ;
- Présenter la méthodologie et la démarche qui seront adoptées ainsi que le calendrier de réalisation des différentes phases et activités ;
- Valider le planning de réalisation des différentes étapes ;
- Définir les rôles et responsabilités de chaque intervenant.

- **Organisation de 5 sessions de sensibilisation (en présentiel) :**

Le bureau d'études doit mener une campagne de sensibilisation structurée comprenant :

- **Quatre demi-journées sectorielles en présentiel**, chacune dédiée respectivement aux secteurs suivants : aluminium, fonte-fer et acier, engrais et ciment ciblant spécifiquement les entreprises concernées pour chaque secteur ;
- **Une session spécifique en présentiel** destinée aux institutions publiques concernées (Ministère du Commerce, ANME, centres techniques sectoriels, Douane, laboratoires...) visant à renforcer une compréhension commune du MACF et à consolider la coordination institutionnelle en la matière.

Pour chaque secteur, le programme de la demi-journée doit comprendre, entre autre, ce qui suit :

a) **Présentation du cadre réglementaire du MACF (intervention en ligne) :**

- a. Intervention d'un représentant de la **DG TAXUD de la Commission européenne** ;

- b. Présentation du cadre réglementaire, des objectifs du MACF, du calendrier de mise en œuvre et des obligations des opérateurs et des amendements prévus ainsi que toute évolution en cours d'étude à l'échelle de l'UE.

**b) Impact du MACF sur les entreprises tunisiennes (intervention nationale) :**

- a. Rappel des principales conclusions des études d'impact déjà disponibles concernant l'exposition des entreprises tunisiennes au MACF, afin de mettre en évidence les enjeux en termes de compétitivité, de coûts, d'organisation interne et d'exigences en matière de données (*Référence à certaines sources et analyses existantes, notamment l'indice d'exposition au MACF développé par la Banque mondiale, disponible à l'adresse suivante*) ;
- b. Présentation des conditions d'assujettissement et des responsabilités de chaque acteur et notamment les entreprises du secteur.

**c) Présentation des méthodes et d'une check-list MACF sectorielle**

- a. Présentation des méthodes de mesure et de calcul des émissions intrinsèques exigées par la Commission européenne pendant la phase définitive ;
- b. Présentation d'une check-list préparée en amont du programme, adaptée à chaque secteur ;
- c. Identification des informations, données et documents que les entreprises doivent commencer à collecter (données d'activité, émissions directes et indirectes, procédés, facteurs d'émission, traçabilité etc.)

**d) Retours d'expérience et bonnes pratiques**

- a. Présentation de cas pratiques ou de simulations simplifiées illustrant les démarches de mise en conformité avec le MACF pour certains secteurs concernés ;
- b. Partage de retours d'expérience issus de la phase transitoire du MACF, sur la base des contributions des administrations concernées (notamment les douanes), des structures d'appui à l'investissement et à l'export, ainsi que d'entreprises ou d'autres organisations impliquées dans le processus ;
- c. Identification des principales lacunes et difficultés rencontrées par les entreprises tunisiennes lors de la mise en œuvre des premières obligations déclaratives ;
- d. Mise en évidence de l'articulation avec les dispositifs d'investissement et d'accompagnement existants, afin de faciliter l'adoption des entreprises aux exigences du mécanisme ;
- e. Formulation de principales leçons apprises et recommandations, en soulignant notamment le rôle clé des administrations douanières dans le contrôle, la collecte des informations et l'accompagnement des opérateurs dans la mise en œuvre du MACF.

**e) Echanges et discussion avec les participants**

- a. Session de questions-réponses ;
- b. Identification des besoins spécifiques des entreprises ;
- c. Recueil des préoccupations, besoins et attentes sectorielles ;
- d. Elaboration d'un compte-rendu de la session.

La **session spécifique aux institutions publiques** doit être conduite sous la forme d'un atelier interactif afin de renforcer la synergie entre les institutions publiques concernées. Elle doit couvrir, entre autres :

- Les mêmes actions mentionnées ci-dessus ainsi que la présentation des résultats, constats et recommandations soulevés respectivement pour chaque secteur ;

- Les thématiques à prendre en considération afin d'assurer une meilleure synergie entre les acteurs publics concernés. A titre d'exemple :
  - Les articulations entre politiques industrielles, climatiques et commerciales ;
  - Les mécanismes d'accompagnement des entreprises (techniques, réglementaires, incitatifs) ;
  - L'identification de synergies potentielles entre institutions et centres techniques ;
  - Discussion sur les besoins futurs en terme de renforcement de capacités et en outils d'appui ;
  - Conclusions et principales recommandations.

### Livrables attendus à la fin de l'étape 1 :

- Note méthodologique détaillée sur le déroulement de la mission comprenant les commentaires sur les présents termes de référence et le planning de réalisation de la mission (avec chronogramme des tâches et d'emploi des experts) ;
- Rapport de mission détaillant les 4 demi-journées sectorielles de sensibilisation et la session dédiée aux institutions publiques et centres techniques – le rapport devra présenter le déroulé des sessions, les compte-rendus des échanges, et intégrer des photos de chacune des sessions ;
- Liste de présence de l'ensemble des sessions ;
- Supports des différentes présentations demandées ;
- Notes méthodologiques et check-list MACF sectorielles.

### **Etape 2 : Formation des experts nationaux sur la méthodologie MACF**

L'objectif de cette phase est de renforcer les compétences d'un groupe de 15 experts tunisiens qui seront sélectionnés selon des critères définis en concertation avec le CTP. Ces experts seront issus de bureaux d'études du secteur privé, afin de constituer un vivier qualifié pour accompagner les entreprises dans l'évaluation des émissions carbone selon les exigences du MACF.

A titre indicatif, les critères retenus pour la sélection des experts pourront être :

- **Critères obligatoires :** (i) dispose d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans le domaine de l'environnement et du développement durable ; (ii) ayant au moins participé à des formations dans le domaine de l'environnement durant les cinq dernières années ; (iii) ayant réalisé des projets et des activités sur le management de l'environnement et de l'énergie : formation et mise en place du système de management environnemental, formation et mise en place du système de management de l'énergie, l'efficacité énergétique (mise en place des actions d'optimisation de la consommation énergétique), réalisation d'audits énergétiques, d'audits environnementaux ; (iv) ayant une connaissance de la réglementation environnementale applicable en Tunisie ;
- **Critères souhaités :** (i) ayant réalisé des études Bilan carbone et/ou empreinte carbone et/ou étude ACV et/ou empreinte environnementale des produits et/ou étude éco-conception ; (ii) ayant animé des sessions de formation sur l'empreinte carbone et/ou le bilan carbone et/ou ACV et/ou éco-conception.

Le bureau d'étude sélectionné pour la mise en œuvre de cette mission doit réaliser les tâches suivantes :

- Développer ou adapter un **outil opérationnel de calcul des émissions intrinsèques** (directs et indirects) conforme aux exigences du MACF (template de communication MACF) et un manuel d'utilisation ;
- Concevoir et animer un **cycle de formation** couvrant tous les éléments nécessaires pour répondre aux exigences du MACF, entre autres :
  - **Contenu :**

- Présentation général du MACF (principes, exigences, notamment de reporting, méthodologie de calcul des émissions carbone par produit, template de communication) ;
- Application du MACF en Tunisie : réglementations nationales et internationales concernées ;
- Présentation des normes ISO 14067 et 14064 ;
- Présentation de tout autre outil nécessaire pour la conformité aux exigences du MACF.
- **Format :**
  - Cette formation devra intégrer des exercices et des études de cas pratique couvrant tout le processus et, à l'issue de la formation, une évaluation des compétences des participants afin d'identifier ceux aptes à poursuivre la phase pratique sous la supervision du prestataire.

### Livrables attendus à la fin de l'étape 2 :

- Outils opérationnels MACF ;
- Supports pédagogiques de la formation, exercices et études de cas pratique, associées des feuilles de présence ;
- Rapport de formation comprenant les résultats de l'évaluation des acquis théoriques ;
- Attestations.

### **Etape 3 : Formation pratique et accompagnement d'entreprises pilotes**

Cette phase permettra aux experts formés théoriquement d'appliquer leurs connaissances dans un cadre pratique avec le coaching du bureau d'étude :

- Sélection, sur la base de critères clairement définis, d'un groupe de 15 entreprises prioritaires fortement affectées par le MACF ;
- Diagnostic et collecte de données : réaliser, avec la participation des experts, un diagnostic initial des entreprises sélectionnées et appuyer la collecte des données nécessaires selon les exigences du MACF ;
- Encadrer et coacher les experts pour la mise en œuvre de la méthodologie MACF au sein de chaque entreprise sélectionnée pour se conformer aux exigences du MACF et du reporting nécessaire, et notamment maîtriser les méthodes de mesure et de calcul des émissions intrinsèques des produits MACF exigées par la Commission européenne ;
- Evaluer, au cours du programme d'accompagnement :
  - La capacité technique des entreprises sélectionnées, à mesurer des émissions intrinsèques des produits MACF conformément aux méthodologies et standards européens applicables et futures obligations numériques ;
  - La capacité des laboratoires accrédités à analyser les émissions selon les méthodes de calcul de la Commission européenne (infrastructures, méthodes analytiques, conformité avec les normes européennes) ;
  - Le niveau des moyens techniques et organisationnels des douanes pour préparer les procédures d'échanges d'informations avec les importateurs européens. (systèmes d'information, procédures, compatibilité avec les échanges MACF) ;
  - Recenser les pratiques actuelles des entreprises et élaborer une synthèse de leurs retours d'expérience, en mettant en avant les difficultés rencontrées ;
  - Proposer pour chaque entreprise les dispositions nécessaires pour s'aligner aux exigences MACF ;

- Encadrer et coacher les experts pour l'élaboration de plans d'actions détaillés de décarbonation visant à réduire les émissions pour chaque entreprise pilote ;
- Encadrer et coacher les experts à réaliser une analyse de sensibilité par entreprise pour évaluer l'impact de la mise en œuvre des actions proposées.

Cette phase permettra : (i) de tester la méthodologie d'accompagnement proposée ; (ii) d'identifier les contraintes concrètes rencontrées ; (iii) d'évaluer la pertinence des outils développés.

### **Livrables attendus à la fin de l'étape 3 :**

- Méthodologie de sélection des entreprises pilotes sélectionnées ;
- Rapports de diagnostic MACF pour chaque entreprise ;
- Documents nécessaires pour la conformité aux exigences du MACF pour chaque entreprise (template renseigné et reporting).

### **Etape 4 : Capitalisation et restitution**

Cette phase vise à tirer les enseignements du pilote.

Le bureau d'étude devra :

- Présenter les résultats de l'accompagnement au CTP du projet lors d'un atelier de restitution collective des résultats ;
- Elaborer un rapport final de capitalisation des résultats de projet comprenant la méthodologie adoptée, les contraintes rencontrées, les facteurs de réussite, les lacunes identifiées, les besoins en renforcement de capacités ainsi que les principales recommandations d'expertise en la matière. Ce rapport doit intégrer en annexe des fiches d'études de cas pour chaque entreprise accompagnée.

### **Livrables attendus à la fin de l'étape 4 :**

- Présentation (PPT) des résultats d'accompagnement des entreprises ;
- Rapport final (méthodologie adoptée, contraintes rencontrées, facteurs de réussite, recommandations d'expertise, fiches d'études de cas) ;
- Note d'évaluation des besoins d'accompagnement MACF des entreprises tunisiennes ;
- Recommandations pour la future programmation UE-Tunisie.

## 5. Livrables et activités attendus

La durée globale de la mission est estimée à 8 mois.

Phase	Tâches principales	Nombre de JH pour expert.e.s accompagnateur.rice.s mandaté.e.s par la présente mission MACF	Livrables attendus
<b>Etape 1 : Lancement du projet et planification</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion de démarrage ;</li> <li>- Validation méthodologique et planning ;</li> <li>- Organisation des 4 sessions sectorielles ;</li> <li>- Session dédiée aux institutions publiques.</li> </ul>	10	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte rendu de la réunion de démarrage validé ;</li> <li>• Note méthodologique validée ;</li> <li>• Supports de présentation et listes de présence ;</li> <li>• Rapport de mission ;</li> <li>• Check-lists MACF sectorielles ;</li> <li>• Note de synthèse des échanges.</li> </ul>
<b>Etape 2 : Formation des experts nationaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement du Template MACF ;</li> <li>- Un cycle de formation ;</li> <li>- Études de cas pratiques ;</li> <li>- Évaluation des acquis.</li> </ul>	12	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Outil MACF + manuel ;</li> <li>• Supports pédagogiques de la formation et feuilles de présence ;</li> <li>• Rapport de formation ;</li> <li>• Attestations.</li> </ul>
<b>Etape 3 : Formation pratique &amp; accompagnement entreprises pilotes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sélection de 15 entreprises ;</li> <li>-Diagnosics MACF ;</li> <li>- Collecte des données ;</li> <li>- Calcul émissions et reporting ;</li> <li>- Plans d'action de décarbonation ;</li> <li>- Analyses de sensibilité.</li> </ul>	60	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Méthodologie de sélection des entreprises pilotes ;</li> <li>• Rapports diagnostic MACF/entreprise ;</li> <li>• Templates renseignés MACF.</li> </ul>
<b>Etape 4 : Capitalisation et restitution</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier de restitution ;</li> <li>- Capitalisation des résultats ;</li> <li>- Rédaction rapport final.</li> </ul>	5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PPT de restitution ;</li> <li>• Rapport final + fiche ;</li> <li>• Note d'évaluation des besoins d'accompagnement MACF</li> </ul>

			des entreprises tunisiennes ;  •Recommandations pour la future programmation UE–Tunisie
<b>TOTAL ESTIMÉ</b>		87	

**Important :**

Les présents TdRs concernent uniquement le recrutement et le financement de la mission des **expert.e.s accompagnateur.rice.s**.

En parallèle, un groupe de 15 **experts nationaux « apprenants »** sera sélectionné. Ces experts « apprenants » réaliseront les missions d'accompagnement de 15 entreprises, supervisés par les **expert.e.s accompagnateur.rices**. La contribution des expert.e.s nationaux « apprenants » est estimée à 7 JH par entreprise, soit un total de 105 JH. Cette mission n'est pas comptabilisée dans le budget des présents TdRs, et sera financée hors budget Greenovi.

**Les candidat.e.s répondant à ces TdRs doivent donc être uniquement des expert.e.s accompagnateurs et l'offre financière ne devra pas excéder 87 jours.**

**6. Durée et modalités d'exécution**

- Date de démarrage (indicative) : Juin 2026
- Date de fin (indicative) : Janvier 2027
- Budget indicatif : 87 JH
- Type de contrat : Contrat de prestation de services

**7. Expertise et profil**

Le prestataire recherché devra avoir, a minima, 10 ans d'ancienneté dans le domaine de transition énergétique, transition écologique. Un à deux **experts techniques** sont recherchés pour mener à bien cette mission.

L'expert technique ou les experts techniques devront avoir :

- (i) Au moins 7 ans d'expérience professionnelle dans le domaine d'accompagnement et d'assistance des entreprises dans l'environnement, la transition énergétique et la décarbonation ;
- (ii) Ayant conduit, au moins trois missions d'assistance des entreprises concernées par le MACF pour le calcul et le reporting des émissions conformément aux exigences dudit règlement européen ;
- (iii) Avoir assuré au moins 7 sessions de formation portant sur la comptabilité carbone (empreinte carbone/bilan carbone...), y compris le MACF (exigences réglementaires).

**8. Dossier de candidature**

- Les candidatures doivent inclure les éléments suivants :
  - Les **CV détaillés** de l'équipe mobilisée, avec une mise en avant claire des références professionnelles pour des expériences similaires ;



- Une **offre technique**, incluant a minima (i) une description du contexte et des enjeux de la mission, (ii) une proposition de méthodologie claire et détaillée (iii) ainsi qu'un calendrier prévisionnel (15 pages maximum) ;
- Une **offre financière**.